

# Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 07 novembre 2024

n° 202-24 C

**Objet :** *RS - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention relative au financement d'un programme d'études pour le développement de l'offre TER sur le territoire de Métropole Savoie*

- date de convocation le 31 octobre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Vincent Miguet
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Cyrille Causse
<b>Challes-les-Eaux</b>	James Hallay - Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin
<b>Cognin</b>	Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Frédéric Bret - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leyse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Valentin Hachet
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Eric Delhommeau

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 20

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Michel Camoz à Alain Caraco - de Jean-Pierre Casazza à Gaëtan Pauchet - de Corinne Charles à Franck Morat - de Aloïs Chassot à Philippe Cordier - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Serge Tichkiewitch - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Micheline Myard-Dalmais à Florence Bourgeois - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Farid Rezzak à Marie Bénévise - de Alain Thieffinat à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Philippe Vuillermet à Martin Noblecourt

- conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

## GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

## Conseil communautaire du 07 novembre 2024

délibération n° 202-24 C

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention relative au financement d'un programme d'études pour le développement de l'offre TER sur le territoire de Métropole Savoie**

Alain Caraco, vice-président chargé des coopérations métropolitaines de mobilité et du développement du numérique, rappelle qu'en 2021, l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, Métropole Savoie, Grand Chambéry, Grand Lac et Cœur de Savoie ont signé une convention pour financer un programme d'études pour le développement de l'offre TER sur le territoire Métropole Savoie. Ces études sont menées par SNCF Réseau.

La durée initiale de la convention était de 3 ans. Cependant, en raison de la complexité des interfaces (accès alpins, SERM de Lyon et de Grenoble, évolution du modèle TGV), un délai supplémentaire est nécessaire à SNCF Réseau pour finaliser les études prévues. Il est donc proposé de modifier le calendrier prévisionnel des études de la convention initiale ainsi que les dates d'éligibilité des dépenses.

Le nouveau calendrier prévisionnel indique une fin des études de faisabilité (volet exploitation, volet étude de trafics et volet aménagement gares) en septembre 2025 puis une clôture de la convention fin novembre 2026.

Il est donc proposé d'approuver l'avenant n° 1 actualisant le calendrier prévisionnel.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de mobilité,

**Vu** la délibération n° 089-21 C du Conseil communautaire du 3 juin 2021 portant approbation de la convention relative au financement d'un programme d'études pour le développement de l'offre TER sur le territoire de Métropole Savoie,

**Vu** l'avis de la commission mobilité du 15 octobre 2024,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

**Article 1 :** **d'approuver** l'avenant n° 1 à la convention relative au financement d'un programme d'études pour le développement de l'offre TER sur le territoire de Métropole Savoie,

**Article 2 :** **d'autoriser** le président ou son représentant à signer la convention et les pièces à intervenir.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **202-24 C**

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention relative au financement d'un programme d'études pour le développement de l'offre TER sur le territoire de Métropole Savoie

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 07 novembre 2024

Annexe(s) : Avenant 1 convention TER

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20241107-lmc1H32282H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H32282H1

Date de transmission en Préfecture : 14 novembre 2024

Date de réception en Préfecture : 14 novembre 2024

Date de publication sur le site internet: jeudi 14 novembre 2024